

Informations de base	
2020/2698(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Modification de l'annexe I du règlement (UE) 2017/821 en fixant les seuils de volume pour les minerais et les concentrés de tantale ou de niobium, les minerais et les concentrés d'or, les oxydes et hydroxydes d'étain, les tantalates et les carbures de tantale Complétant 2014/0059(COD) Subject 3.40.16 Matières premières 6.20.02 Contrôle des exportations/importations, défense commerciale, obstacles au commerce	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	INTA Commerce international		

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
20/05/2015	Dossier renvoyé à la commission compétente		
25/06/2020	Publication du document de base non-législatif	C(2020)04164	
25/06/2020	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
09/07/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
16/07/2020	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué prolongée par le Parlement par 2 mois		
04/11/2020	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2020/2698(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Supplementing 2014/0059(COD)
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	INTA/9/03396

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2020)04164	25/06/2020	
Document annexé à la procédure	SWD(2020)0116 	25/06/2020	